

FACTURATION CANTINE

POUR CEUX QUI NE SONT PAS EN PRÉLÈVEMENT

VOUS POURREZ RÉGLER VOS FACTURES GRÂCE AU PAIEMENT SUR INTERNET

1. Aller sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr> (Site gouvernemental sécurisé)

➤ ACCÉDER AU PAIEMENT

2. Cliquez sur
3. Indiquez l'identifiant collectivité (sous le logo de Vezins sur la facture envoyée par la Trésorerie) 000081 puis Validez.
4. Inscrivez votre référence facture (sous l'identifiant collectivité) puis Validez.
5. Rentrez le montant de la facture.
6. Indiquez deux fois votre adresse électronique puis Validez.
7. Choisissez votre type de carte bancaire puis suivez les instructions de paiement en ligne du gestionnaire de télépaiement.
8. Un ticket de paiement vous est envoyé à l'adresse électronique que vous aurez indiquée. Vous aurez également la possibilité de l'imprimer.

Vous pourrez accéder au télépaiement jusqu'à environ 60 jours après la réception de votre facture.

La Mairie de VEZINS